



ARTICLE DE RECHERCHE

La Conférence épiscopale nationale du Congo et la diplomatie prophétique en RD Congo

Gestion patiente des tensions, médiation politique et recherche de compromis durables



Charles Gimba Magha-A-Ngimba¹, Dibacor Philippe Ngom²

¹ Professeur, Liverpool University & Université de Kikwit.

² Centre Africain d'Intelligence Stratégique pour la Paix (CIS. Paix), Dakar.

RÉSUMÉ

Cet article interroge le rôle politique de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) en République démocratique du Congo, depuis l'alliance coloniale et missionnaire de la fin du XIXe siècle jusqu'à la crise référendaire de 2026. L'étude part d'une problématique centrale : comment une institution à vocation spirituelle peut-elle s'engager de façon aussi déterminante dans le champ politique (médiation électorale, accords de paix, mobilisation citoyenne) sans compromettre son impartialité ni se transformer en acteur partisan ? À travers une approche historico-structurelle, l'article retrace la mutation de l'Église catholique congolaise, d'auxiliaire du projet colonial à un contre-pouvoir critique sous Mobutu, puis au « dernier rempart » démocratique depuis la Conférence nationale souveraine de 1991-1992. Il examine ensuite la doctrine ecclésiale distinguant « mission spirituelle » et « engagement temporel » (notion de « suppléance », rôle des laïcs), avant d'analyser la diplomatie contemporaine de la CENCO vue sous l'angle de la « neutralité positive », telle que présentée dans le pacte social « Ubuntu » conclu avec l'Église du Christ au Congo, ainsi que la confrontation avec le pouvoir en place autour du projet de référendum constitutionnel de 2026. L'article conclut que la CENCO demeure un médiateur irremplaçable ; toutefois, la fragmentation du champ religieux (concurrence des Églises de réveil) et la pression du pouvoir fragilisent durablement son modèle de « diplomatie prophétique ».

Mots-clés : CENCO ; diplomatie prophétique ; RD Congo ; neutralité positive ; médiation politique ; Église catholique

ABSTRACT

This article examines the political role of the National Episcopal Conference of the Congo (CENCO) in the Democratic Republic of Congo from the colonial-missionary alliance at the end of the 19th century up to the constitutional referendum crisis of 2026. The paper centres on the question as to how an institution with a spiritual mission can become decisively involved in the political sphere through electoral mediation, peace agreements, and civic mobilisation without compromising its impartiality or becoming a partisan actor. Using a historical-structural approach, the article looks back at the transformation of the Congolese Catholic Church from an auxiliary of the colonial project into becoming a critical counterweight under Mobutu, and more recently the “last democratic bulwark” since the Sovereign National Conference of 1991–1992. As such, the paper explores the Church’s doctrine of distinguishing its spiritual mission from its temporal engagement (i.e. the “substitution” idea and the laity role), before analysing CENCO’s contemporary diplomacy, seen through the lenses of “positive neutrality”, as presented in the “Ubuntu” social pact concluded with the Church of Christ in the DR Congo, and its confrontation with the ruling authorities over the proposed constitutional referendum of 2026. The article concludes that while CENCO remains an indispensable mediator, the fragmentation of the religious landscape (with competition from revivalist churches) and the pressure from the ruling authorities are steadily undermining its model of “prophetic diplomacy.”

Keywords: CENCO; prophetic diplomacy; DR Congo; positive neutrality; political mediation; Catholic Church

COMMENT CITER

Magha-A-Ngimba, C. G., et Ngom, D. P. (2026). La Conférence épiscopale nationale du Congo et la diplomatie prophétique en RD Congo : gestion patiente des tensions, médiation politique et recherche de compromis durables. *African Journal of International Relations*, 1, 41-55. <https://doi.org/10.66699/8wp7e098>

Accès libre sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International : creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Introduction

La République démocratique du Congo (RDC) est trahie par ses fils, abandonnée par ses frères africains et pillée par ceux qui donnent des leçons de démocratie. Dans un tel décor de coma, seule l’Église catholique semble occuper une place d’assistance singulière, à la fois héritière d’un passé colonial et actrice incontournable de la vie politique et sociale contemporaine. L’histoire politique du Congo enseigne que l’alliance entre le Vatican et l’État colonial, nouée dès la fin du XIXe siècle, avait confié à l’Église une mission civilisatrice qui allait structurer durablement la société congolaise par l’éducation et la santé (Ciongo Kasangana, 2022 ; Locha Mateso, 2023). Cette alliance originelle a profondément ancré l’institution dans le tissu national, mais elle a aussi posé les bases d’une relation ambivalente avec le pouvoir politique, faite de soutien, de rivalité et de contestation. Après l’indépendance, l’Église a progressivement mué, passant du statut de complice du pouvoir colonial à celui de contre-pouvoir critique, puis de garant suprême de la démocratie et de la cohésion nationale. C’est à travers la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) que cette évolution s’est incarnée avec le plus de constance et d’efficacité. Par exemple, sous l’impulsion du cardinal Joseph-Albert Malula, l’épiscopat congolais a su imposer une parole prophétique, dénonçant les injustices et les dérives autoritaires, tout en offrant ses bons offices pour résoudre les crises politiques récurrentes. De la Conférence nationale souveraine (1991-1992) à l’Accord de la Saint-Sylvestre (2016), en passant par les missions d’observation électorale (2006, 2011, 2018 et 2023) et les marches pacifiques du Comité laïc de coordination, la CENCO s’est imposée comme un médiateur, voire un facilitateur, incontournable, capable de parler à tous les protagonistes sans jamais s’aligner pleinement sur aucun camp.

La problématique centrale de cette analyse réside dans la tension constitutive qui traverse l’action de la CENCO : comment une institution religieuse, dont la mission première est d’ordre spirituel et transcendant, peut-elle intervenir de manière aussi déterminante dans le champ politique sans se

dénaturer, sans perdre son impartialité ni sa crédibilité ? Cette question est d'autant plus aiguë que l'Église catholique, par son rôle de suppléance face à un État défaillant, se trouve régulièrement sommée de prendre position sur des enjeux économiques, sociaux, constitutionnels, électoraux ou sécuritaires, au risque de s'aligner sur le discours des acteurs politiques et de fragmenter l'espace religieux lui-même. L'objectif de cette analyse est de comprendre la diplomatie prophétique de la CENCO à travers la gestion patiente des tensions, la médiation politique et la recherche de compromis durables dans les différentes crises en RDC. Pour éclairer cette dialectique complexe, notre démarche procède d'une approche historico-structurale qui interroge les fondements historiques et l'ancrage sociétal de l'Église catholique en RDC. Elle met en lumière la doctrine ecclésiale relative au rapport entre spirituel et temporel afin d'analyser l'engagement de l'Église catholique dans la démocratisation de la RDC et, d'autre part, de comprendre la diplomatie contemporaine de la CENCO, incarnée par le Pacte social « Ubuntu » et l'œcuménisme avec l'Église du Christ au Congo (ECC), ainsi que les nouveaux défis posés par la fragmentation du champ religieux et la tentation autoritaire du pouvoir en place (Ndaywel è Nziem, 1993, 2010, 2012, 2019).

Fondements épistémologiques : de l'identité sacerdotale comme fondement de la réserve au devoir de parole comme obligation de justice

La théologie catholique, depuis Vatican II, comprend le sacerdoce ministériel comme *configuratio ad Christum Caput et Pastorem*. Le prêtre n'est pas un homme qui « fait » des choses ; il est configuré au Christ. Cette configuration n'est pas accidentelle : elle est ontologique, sacramentelle, irréversible. *Presbyterorum ordinis* (Concile Vatican II, 1965) affirme que le prêtre reçoit, par l'imposition des mains, « un caractère sacré qui le configure au Christ Prêtre » (Concile Vatican II, 1965, n° 2) — une réalité qui détermine toute son existence, non un simple statut juridique. Or le Christ n'est pas un homme politique au sens partisan : « Mon royaume n'est pas de ce monde » (*Bible de Jérusalem*, 1998, Jean 18,36) affirme la transcendance du Royaume de Dieu sur tout ordre politique contingent.

Parmi les trois fonctions sacerdotales : *munus docendi, sanctificandi, regendi*, c'est dans l'enseignement que se joue la question politique. Le prêtre forme les consciences sans pour autant les confondre avec un engagement partisan. Le Catéchisme est formel : « Il n'appartient pas aux Pasteurs de l'Église d'intervenir directement dans l'organisation politique et sociale de la vie. Cette tâche relève de la vocation des fidèles laïcs » (*Catéchisme de l'Église catholique* [CEC], 1992, n° 2442). Cette distinction n'est pas une abdication mais une clarté de rôles : le prêtre donne les principes, le laïc les applique dans le concret politique.

Le Code de droit canonique (1983) traduit cette théologie en droit : interdiction d'assumer des charges publiques comportant participation au pouvoir civil (can. 285, § 3), interdiction de jouer un rôle actif dans les partis et syndicats, sauf exigence reconnue par l'autorité ecclésiastique (can. 287, § 2), obligation de favoriser la paix et l'harmonie fondées sur la justice (can. 287, § 1). Ces dispositions ne sont pas arbitraires : elles protègent le prêtre, appelé à être « point central de fraternité spirituelle », contre le risque de diviser le troupeau et de réduire son ministère au temporel.

Il faut cependant distinguer réserve et silence coupable. La réserve canonique n'impose pas de se taire sur la justice, la paix, la dignité humaine ; elle interdit l'engagement partisan et l'instrumentalisation de la chaire. Benoît XVI, dans *Deus caritas est* (2005), résume cette tension : « L'Église ne peut ni ne doit se substituer à l'État. Mais elle ne peut ni ne doit rester à l'écart de la lutte pour la justice » (Benoît XVI, 2005, n° 28). Le prêtre n'est pas un acteur politique, mais il ne peut être indifférent à la justice.

Si la réserve est une exigence de l'état clérical, le devoir de parole est une exigence de la mission évangélique. Le prophète ne se tait pas devant l'injustice ; le prêtre, configuré au Christ, ne peut rester muet devant les violations de la dignité humaine. La doctrine sociale de l'Église n'est pas une option théologique mais une partie intégrante de la révélation. Ce devoir s'exerce en trois domaines : l'enseignement de la doctrine sociale (encycliques, magistère) ; la formation des consciences pour « une

citoyenneté fidèle » ; et la dénonciation prophétique des structures de péché et des injustices institutionnalisées.

Ce devoir n'est pas un blanc-seing. Il obéit à quatre principes :

- **Compétence** (le prêtre parle en pasteur, non en expert technique ; d'où le recours de la CENCO à des experts avant toute position technique) ;
- **Pastoral** (viser l'édification, non la division ; une parole prophétique maladroite peut nuire plus qu'une parole prudente) ;
- **Unité** (le prêtre parle *in persona Ecclesiae*, non en son nom propre, exigeant conformité au magistère) ;
- **Distinction** (séparer la foi et les mœurs, où l'Église a compétence directe, du jugement prudentiel, où les catholiques peuvent diverger).

Ainsi, relèvent d'une obligation de parole : la protection de la vie de la conception à la mort naturelle, la défense de la dignité humaine (contre le racisme, la xénophobie et la torture), la justice sociale (face à la pauvreté et à la corruption), la promotion de la paix, ainsi que l'écologie intégrale selon *Laudato si'* (François, 2015).

À l'inverse, relèvent d'une stricte réserve : le soutien à un parti politique, l'endossement d'un candidat (même si ce dernier est aligné sur des valeurs chrétiennes), la critique personnelle des dirigeants et toute ingérence dans les stratégies électorales.

Fondements historiques et ancrage sociétal de l'Église catholique au Congo-Kinshasa

Depuis son avènement, la CENCO a su développer une « diplomatie prophétique » originale, fondée sur une « gestion patiente des tensions, la création de canaux de dialogue et la recherche de compromis durables », tout en demeurant fidèle à sa vocation spirituelle. Cette posture, cependant, est aujourd'hui mise à l'épreuve par un contexte politique de plus en plus polarisé, qui interroge la capacité de l'Église à rester un « dernier rempart » pour le peuple congolais sans se laisser enfermer dans des logiques partisans.

Au Congo-Kinshasa (RDC), l'Église catholique a été un pilier central de la société depuis la colonisation. Elle a d'abord accompagné le projet colonial belge en assurant l'éducation et la santé. Après l'indépendance, elle s'est muée en un acteur politique majeur, palliant les défaillances de l'État et agissant comme le principal arbitre de la démocratisation et de la cohésion nationale. Dès la fin du XIXe siècle, le Vatican et l'État indépendant du Congo (puis le Congo belge) ont uni leurs forces. L'Église a reçu le mandat d'évangéliser mais aussi de mener une « mission civilisatrice ». Elle a structuré le pays en prenant en charge le système éducatif (pour former des auxiliaires et des clercs) et les infrastructures de santé, tout en contribuant à l'occidentalisation des modes de vie (Ciongo Kasangana, 2022 ; Locha Mateso, 2023).

Depuis la Conférence nationale souveraine (1991-1992), l'Église catholique s'est imposée comme le garant suprême de la démocratie en RDC. À travers la CENCO, elle a joué plusieurs rôles cruciaux tels que :

- **Médiation électorale** : Elle a supervisé les élections (notamment en 2006, 2011, 2018 et 2023) via ses missions d'observation, apportant une crédibilité indispensable au processus.
- **Accords politiques** : Elle a piloté des accords majeurs pour la stabilité du pays, tels que l'Accord de la Saint-Sylvestre en 2016 visant à apaiser les tensions liées à la fin des mandats du président Joseph Kabila.
- **Pression citoyenne** : Des mouvements laïcs issus de l'Église (comme le CLC) ont organisé des marches pacifiques historiques pour exiger le respect de la constitution.

Aujourd'hui, au-delà de la sphère spirituelle, l'Église catholique en RDC supplée continuellement un État défaillant. Elle gère une part immense des écoles et des hôpitaux du pays, et s'investit régulièrement dans

la résolution des conflits locaux, notamment dans l'Est (Nord-Kivu et Ituri), consolidant ainsi son statut d'institution la plus respectée et la plus influente du territoire (Ndaywel è Nziem, 1993, 2010, 2012, 2019).

De la rupture avec l'ordre colonial à l'émergence des élites aborigènes : la genèse du nationalisme congolais

Le premier acte, consacrant le divorce avec le pouvoir colonial, intervint le 29 juin 1956. La déclaration de la cinquième Assemblée plénière de l'épiscopat du Congo belge et du Ruanda-Urundi proclama « le droit de tous les habitants du pays à prendre part à la conduite des affaires publiques » ; elle précisa que :

« L'Église n'a pas à se prononcer sur les modalités de l'émancipation d'un peuple, elle la considère comme légitime du moment qu'elle s'accomplit dans le respect des droits mutuels de charité ! » (De Saint Moulin et Gaise Nganzi, 1998, p. 47-48).

Pour passer de la parole à l'acte, un prêtre congolais, Pierre Kimbondo, fut sacré évêque la même année et deux autres en 1959, dont Joseph Malula. Dès juillet 1956, l'Église se dota de son propre outil de communication, le Bureau de Presse pour la Documentation et l'Information en Afrique (agence DIA). Ce coup de poignard dans le dos du pouvoir colonial intervint trop tard pour être réellement bénéfique. Ainsi, l'Église ne put échapper à la débâcle de la décolonisation. L'anticolonialisme, au niveau populaire, continua à rimer avec l'anticatholicisme, surtout que l'Église elle-même faisait l'amalgame entre « nationalisme » et « communisme ». Les prêtres étrangers furent taxés d'agents de l'impérialisme extérieur et les autochtones furent suspectés d'en être complices. Quant à l'Église institutionnelle, elle ne put échapper, malgré ses protestations, à l'accusation d'avoir été complice de l'assassinat de Lumumba ; elle se mit à subir, au cours de la première décennie d'indépendance, les assauts répétés des nationalistes-lumumbistes. Engagés dans des rébellions « mulélistes » de Pierre Mulele, ils n'hésitèrent pas, sur les deux fronts de l'Ouest (Kwilu) et de l'Est (province orientale, Kivu, Nord-Katanga) à exécuter des prêtres et des agents pastoraux (Locha Mateso, 2023).

Une autre « utilité » du christianisme fut l'ouverture à la modernité par l'instruction (Tshimanga, 2001). Des « colonies scolaires » furent créées dès la fin du XIXe siècle, avant les « écoles de métiers » et les « cycles primaires ». Un réseau de cycles d'études secondaires fut créé après la Deuxième Guerre mondiale ; il vint rejoindre celui des petits et grands séminaires destinés à la formation du clergé local. Ces initiatives aboutirent à la création de la première université du pays qui fut également d'origine catholique. L'action missionnaire catholique aboutit à la création, à partir de 1926, de trois institutions (FOMULAC, CADULAC, École administrative de Kisantu) qui, réunies sous le nom de Centre universitaire Lovanium, devinrent en 1954 l'Université Lovanium de Léopoldville, officialisée par l'État en 1956 (Ndaywel è Nziem, 2010). Le processus de la décolonisation ne manqua pas d'être pris en charge par ce canal, particulièrement au sein des associations d'ordre culturel ou professionnel qui s'étaient constituées. L'une d'elles, fondée sur l'affinité scolaire, l'Association des Anciens des Pères de Scheut (Adapes), se réunissait régulièrement autour de l'un de ses membres devenu prêtre, l'abbé Joseph Malula, pour réfléchir. C'est de ce cercle que sortit le premier manifeste indépendantiste en 1956, connu sous le nom de *Manifeste de la Conscience Africaine* et dont les retombées allaient aboutir à la création du *Mouvement National Congolais* de Patrice Lumumba. Le 4 janvier 1959, le meeting raté de Joseph Kasa-Vubu, qui donna lieu aux premières émeutes, se déroula dans les espaces du mouvement chrétien dénommé Young Men's Christian Association (YMCA). Les premières élites politiques formées furent, pour l'essentiel, des anciens séminaristes, comme le premier chef de l'État, Joseph Kasa-Vubu, le vice-Premier ministre du gouvernement central, Antoine Gizenga, et le ministre de l'Éducation nationale, Pierre Mulele. Il sied de noter aussi que l'hymne national – *Debout Congolais* – est l'œuvre d'un jésuite congolais, le Père Simon-Pierre Boka (Locha Mateso, 2023).

L'Église comme contre-pouvoir : la normalisation et le maintien d'un discours critique

Il faut sans doute remonter au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale pour situer l'origine du combat de l'Église catholique pour l'État de droit. Sa position à l'égard du pouvoir colonial se modifia quasi

officiellement à partir de la nomination, en 1954, du libéral Auguste Buisseret à la tête du ministère des Colonies, encore qu'avant cela, leur rapport n'avait pas toujours été harmonieux. Buisseret dépouilla l'Église catholique du privilège d'être l'un des éléments de la « *trinité coloniale* » (État, sociétés commerciales et missions) en réduisant son autorité dans le secteur scolaire. Selon Mutamba Makombo (1998), la « guerre scolaire » à la belge fut exportée au Congo. Sur place, le mécontentement de l'Église fut accentué par les frustrations des prêtres congolais, dont le nombre dépassait déjà la centaine et qui partageaient la vision de leurs concitoyens, les « Évolués », qui exigeaient d'accéder à des positions sociales plus élevées, réservées jusque-là aux seuls Européens. Il s'ensuivit qu'à ce premier martyr succéda un autre, celui décrété par Mobutu, dans le cadre de sa politique inspirée de l'idéologie de « l'authenticité ». La chronologie de cette grande crise, unique dans l'histoire contemporaine de la RDC, est connue. La crise atteignit son paroxysme en 1971-1972 : après la nationalisation de Lovanium et la fusion des universités, le régime instaura des comités du parti unique dans tous les établissements scolaires. L'éditorial critique de l'hebdomadaire Afrique Chrétienne sur l'authenticité déclencha la répression : le cardinal Malula fut expulsé, les périodiques confessionnels supprimés, l'assemblée des évêques dissoute et les prénoms chrétiens interdits (Ngindu Mushete, 1981).

Mais tout finit par se normaliser à la suite des pressions internationales. Mobutu déclara, le 24 janvier 1973, que la querelle avec le cardinal Malula était close. Au demeurant, son parti-État, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), n'avait pu se passer, dans l'élaboration de sa doctrine, des recettes du christianisme, perceptibles jusqu'à la sémantique « révolutionnaire ». Le siège du Parti à Nsele s'appelait le « temple du parti » ; sa devise « Servir et non se servir » était visiblement inspirée de la bible. Mobutu était lui-même comparé au Christ, le parti-État à l'Église ; ses Commissaires politiques aux « Pères de l'Église » (Mobutu, 1975, p. 527). Cette promiscuité était une fois de plus la preuve de l'ancrage du christianisme dans la culture congolaise. Quant à l'Église institutionnelle, dépouillée de ses biens et privilèges par la politique de l'authenticité, elle parvint à tirer profit de cette nouvelle conjoncture. Les fêtes religieuses se célébrèrent désormais exclusivement les dimanches ; la « paroisse », seul espace reconnu par l'État, acquit une plus grande importance par la création des sous-paroisses animées par des laïcs (bakambi). L'adaptation liturgique et la théologie africaine prirent de l'envol. Cependant, la politique de zaïrianisation des entreprises (1971) et la crise économique mondiale (guerre de Kippour, 1973) plongèrent le Zaïre dans une récession durable à partir de la fin des années 1970, permettant à l'opposition politique de retrouver la voix. Sur ce registre, l'attitude des Églises établies fut variable. Le protestantisme fut mis au pas par le régime mobutiste (Kabongo-Mbaya, 1992), encore qu'en 1978 il dénonça fermement la corruption (Ndaywel è Nziem, 2012). Le kimbanguisme demeura l'allié inconditionnel du régime. Seule l'Église catholique osa tenir, de manière permanente, un discours à contre-courant.

La dialectique du pouvoir

C'est encore Malula qui donna le ton dès la fin des années 1960. Le 29 juin 1970, dans son allocution devant le président de la République et le roi Baudouin de Belgique, il plaida en faveur de la « justice distributive » pour que les couches défavorisées ne soient pas oubliées dans la distribution de la manne de l'indépendance. Cette dénonciation de l'injustice sociale trouva quelques échos, notamment à Lubumbashi en 1976, par la fameuse lettre pastorale de son archevêque, Mgr Kabanga, intitulée : *Je suis un homme*. À Kananga, Mgr Bakole rendit public, l'année suivante, un écrit critique intitulé *Chemin de libération*. Quant à Mgr Monsengwo Pasinya, il s'illustra, au cours des années 1980, par ses correspondances, adressées à Mobutu et à ses ministres, menant des plaidoyers pour la population au nom de la Conférence épiscopale dont il était le président. Officiellement, ces revendications ne changèrent pas fondamentalement le cours des événements. Le régime de Mobutu, miné par la crise économique, se contenta de tenter d'étouffer à la base l'opposition naissante sous la forme d'un parti politique hors la loi, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) d'Étienne Tshisekedi. Malgré les persécutions, l'Église demeura un espace de liberté et de résistance morale (Locha Mateso, 2023).

Doctrine et positionnement : entre spirituel et temporel, la distinction entre mission religieuse et gestion de la cité

La mission première de l'Église est d'ordre essentiellement spirituel mais elle comporte intrinsèquement une dimension socio-politique. Comme le rappelle la doctrine ecclésiale, l'Église doit éviter toute politisation qui menacerait sa liberté spirituelle et son impartialité. La séparation entre l'Église et l'État, loin d'être un obstacle, fonde la possibilité d'une collaboration harmonieuse entre deux institutions aux missions spécifiques. L'Église catholique ne devrait, en aucun cas, se présenter ou être perçue comme un contre-pouvoir ou un parti politique. Son caractère apolitique lui interdit de briguer un quelconque pouvoir politique ou temporel. Son statut juridique est celui d'une Association sans but lucratif (ASBL), faisant partie de la société civile, libre partenaire apolitique de l'État, dans le service de l'homme et de la société. C'est dans ce sens que sa mission comporte une dimension socio-politique, la politique étant ici comprise non pas au sens d'une action visant la conquête ou le partage du pouvoir, mais comme une participation citoyenne aux activités sociales visant la promotion du bien commun et le développement de la collectivité.

L'activité de suppléance versus le caractère surnaturel

Selon Ndaywel è Nziem (2012, 2019), les exceptions à cette règle générale peuvent exister, mais elles servent à la confirmer et non à l'infirmer. Les évêques congolais reconnaissent dès 1967 que le sous-développement justifiait une « activité de suppléance » de l'Église dans le temporel, à condition que celle-ci s'engage à former des laïcs capables de prendre rapidement la relève. Ces interventions doivent demeurer exceptionnelles et toujours évaluées à l'aune de la mission spirituelle de l'Église. Entre évangélisation et promotion humaine il y a des liens profonds, anthropologiques et théologiques. L'homme à évangéliser n'est pas abstrait : il est sujet aux questions sociales, et on ne peut dissocier le plan de la création du plan de la rédemption qui atteint les situations concrètes de l'injustice. La séparation entre l'Église et l'État ne signifie donc ni neutralité, ni désengagement, ni indifférence. L'Église ne saurait réduire sa mission à un projet purement temporel, sous peine de voir son message de libération accaparé par les idéologies politiques (cf. Paul VI, 1975, n° 32). L'Église a la ferme conviction que toute libération temporelle porte en elle-même le germe de sa propre destruction tant que ses motifs profonds ne sont pas ceux de la justice dans la charité et que son but final n'est pas le salut en Dieu. Les libérations humaines demeurent toujours partielles, relatives et imparfaites. Prenant en compte cette relativité, l'Église annonce que le salut total de l'homme s'inscrit dans le dessein salvifique de Dieu. Elle dénonce la relativité des programmes politiques et des idéologies, qui s'expriment souvent à travers des discours démagogiques et manipulateurs, et toutes les formes de désinformation et d'abrutissement des masses auxquelles recourent les hommes politiques pour forcer l'adhésion du peuple.

Le rôle des laïcs et l'éducation civique : la nécessité de la compétence pour allier la foi à l'efficacité technique et professionnelle

Les laïcs participent, à travers leur baptême, à la mission salvifique de l'Église. Leur champ d'action propre est le monde dans toute sa complexité : politique, économie, culture, éducation, famille et relations internationales (cf. Jean-Paul II, 1988, n° 23). Plus il y aura de laïcs pénétrés d'esprit évangélique, responsables de ces réalités, compétents dans le travail de leur développement et conscients de l'obligation qui leur incombe de développer toute leur capacité chrétienne souvent jusque-là tenue cachée ou étouffée, plus ces réalités, sans rien perdre ni sacrifier de leur coefficient humain, mais révélant une dimension transcendante souvent ignorée, se trouveront au service de l'édification du Royaume de Dieu, et donc du Salut en Jésus-Christ (cf. Paul VI, 1975, n° 70). Il est vrai que la foi ou la religion ne confère à personne ni à l'Église, ipso facto, une quelconque compétence ou expérience dans le domaine socio-politique et économique. Ce serait donc de l'obscurantisme que de prétendre que les hommes d'Église ou les croyants offrent, du seul fait de leur état spirituel, religieux ou de leur foi, plus de garanties d'efficacité, de performance et de réussite dans l'exercice des fonctions politiques ou dans la gestion du temporel. Par

ailleurs, l'état ecclésiastique peut s'avérer souvent incompatible avec l'exercice direct d'une fonction politique, ne fût-ce que parce qu'un homme de Dieu ne peut appartenir à un parti ni s'y inféoder, et qu'il doit être disponible et ouvert à tous les hommes, sans discrimination ni exception. Cette impartialité, à ne pas confondre avec la neutralité, reste inhérente à la prétention de transcendance que porte en elle toute religion.

De par sa mission spécifique, l'Église catholique comme institution n'a donc pas à intervenir directement dans l'ordre du temporel, ni à se substituer aux institutions étatiques qui ont pour mission de promouvoir le bien-être général de tous ses membres. Par rapport à ce domaine, son rôle spécifique consiste à proclamer la relativité du temporel au regard de l'absolu de Dieu et à stimuler l'action des laïcs en les amenant à s'engager et à collaborer, dans le cadre des institutions existantes, à l'édification d'une société plus juste et plus fraternelle. Les fidèles chrétiens doivent se considérer comme de vrais citoyens à part entière. Leur qualité même de chrétiens leur assigne le devoir de s'engager et de participer au développement intégral de la société et de remplir avec zèle, compétence et efficacité, leurs tâches terrestres. C'est par l'action et l'engagement de leurs fidèles laïcs vivant dans le monde, que l'Église se doit d'être présente et d'influer sur la situation et l'évolution socio-politique et économique du pays. Le temporel constitue le champ propre de l'apostolat et de la mission évangélisatrice des fidèles laïcs. Ils sont appelés à y être « le sel de la terre, la lumière du monde » (Mt 5,13-14), « le levain dans la pâte » (Mt 13,33).

L'éducation à la citoyenneté : former les fidèles à la participation démocratique et au bien commun

C'est par la présence active de ses fidèles laïcs dans le monde que l'Église assure sa contribution à la gestion du temporel. Pour être efficace, cette présence exige une formation spirituelle adéquate : les laïcs doivent allier compétence technique et professionnelle à une profonde motivation spirituelle, dans un travail en collaboration avec d'autres. Au nom de leur foi, les chrétiens laïcs se doivent d'acquérir des compétences dans leurs professions afin de mieux servir le bien commun. Il s'agit ici non pas de morale ou de bien spirituel, mais d'art et d'efficacité dans la gestion du temporel. La condition de leur efficacité relève de moyens techniques et professionnels, même si leurs motivations doivent s'enraciner dans leur foi. L'Église et ses pasteurs veilleront à mettre à la disposition des laïcs des espaces de ressourcement et de discernement spirituels, nécessaires pour nourrir leur motivation et discerner les voies les meilleures de servir la société. Enfin, il convient d'encourager les regroupements des laïcs chrétiens « engagés », en communautés ou structures de réflexion et de prière, afin de donner à leur action socio-politique des possibilités réelles d'efficacité. Une action sociale ne se mène jamais en solo : elle est essentiellement collective et ne peut réussir que par des synergies. Il s'agit non pas de partis confessionnels, mais de lieux de réflexion et de ressourcement pour les laïcs engagés dans l'action socio-politique. On pourrait examiner la possibilité de nommer des aumôniers pour les milieux politiques ou certaines catégories socio-professionnelles.

L'Église et le processus de démocratisation en RDC

La chute du mur de Berlin en 1989 et le discours de La Baule de François Mitterrand en juin 1990 amorcèrent une vague de démocratisation en Afrique. Mobutu, anticipant le mouvement, mit fin au monopartisme le 24 avril 1990. Mais la démocratie octroyée fut jugée insuffisante, et l'opposition exigea une Conférence nationale souveraine (CNS). Mobutu, d'abord réticent, finit par lâcher du lest, mais en confiant le pilotage de ce forum à ses hommes de confiance. L'opinion populaire exigea que la CNS soit présidée par une personnalité neutre, un prélat catholique, comme au Bénin et au Congo-Brazzaville. Mgr Monsengwo, président de la Conférence épiscopale, fut désigné pour assurer ce service (Iwele, 1995). Une fois de plus, l'Église catholique se retrouva face au régime de Mobutu (Ndaywel è Nziem, 1993). La CNS, organisée par le pouvoir pour administrer la preuve de son inopportunité, finit par aboutir à des résultats inattendus : un parlement de transition fut mis en place et un nouveau projet de Constitution élaboré.

Cependant, Mobutu, après avoir concédé que Monsengwo préside le bureau provisoire chargé de la validation des mandats, se ravisa en constatant le succès de cette étape. Le 18 janvier 1992, le Premier ministre Nguz A Karl i Bond fut chargé de suspendre les travaux de la Conférence, sommant les délégués des provinces de rentrer chez eux (Ndaywel è Nziem, 1993, 2010, 2012, 2019).

Face à cette décision, une structure dénommée Comité laïc de coordination (CLC) s'organisa autour de Pierre Lumbi, président de la Société civile du Sud-Kivu. À Lyon, où il avait fait ses études, Lumbi avait fréquenté des milieux politiques de gauche et, à son retour au pays, il s'était inspiré du syndicat Solidarnosc de Lech Walesa pour créer le mouvement Solidarité Paysanne (Salumu, 2021). Il lança l'idée d'une marche pacifique de protestation avec l'appui des forces de l'Église. Cette « marche de l'espoir », programmée pour le 16 février 1992, rassembla plusieurs milliers de manifestants, accompagnés de prêtres et religieux, portant des cierges allumés, des croix, des chapelets et des bibles. La réaction musclée des forces de l'ordre fit de nombreuses victimes : les associations des droits de l'homme dénombrèrent 35 morts, en plus des corps disparus ou emportés vers des destinations inconnues (Ndaywel è Nziem, 2019, p. 144 ; De Dorlodot, 1992, p. 93-94). La détermination des organisateurs n'en fut que plus ferme. Ils programmèrent de nouvelles marches pour le 1er mars et le 6 avril 1992, mais celles-ci furent interdites. Face à la pression populaire, Mobutu finit par lâcher du lest. Le 27 mars, il annonça que les travaux de la CNS pouvaient reprendre, ce qui fut fait à partir du 6 avril. L'Église s'imposa ainsi comme l'arbitre du dialogue national face au régime.

La controverse d'un mandat anticonstitutionnel : la gestion des crises électorales et l'Accord de la Saint-Sylvestre

Selon certains historiens, il ressort qu'une deuxième crise tout aussi aiguë réapparut en 2016, au terme du second mandat du Président Joseph Kabila, qui ne pouvait plus briguer un troisième mandat conformément à la Constitution. Interrogé sur son avenir, il avait déclaré : « Le pouvoir use. Il faut savoir s'arrêter. J'ai donné ma parole d'honneur en promulguant cette Constitution, je n'y toucherai pas. » Cette parole fut mise à mal quinze ans plus tard, plusieurs stratégies étant mises en place pour retarder l'échéance électorale. La bataille commença quand il s'avéra que rien n'avait été fait pour organiser les élections. À l'approche du 19 décembre 2016, date limite du mandat, la CENCO accepta la mission de bons offices pour réunir la classe politique. La concertation aboutit à la signature, le 31 décembre, de l'Accord de la Saint-Sylvestre, stipulant que « la durée maximale pour la réalisation des opérations préélectorales et électorales était de 12 mois ». L'approche du 31 décembre 2017 reproduisit l'atmosphère de tension. Aucune action significative n'étant intervenue, le message de la 54e Assemblée de la CENCO alerta l'opinion : « Le pays va très mal : Debout Congolais ! Une minorité de concitoyens a décidé de prendre en otage la vie de millions de Congolais. C'est inacceptable. » Ainsi fut ressuscité le Comité laïc de coordination, par la mobilisation du même public des « hommes de foi et de bonne volonté » et l'utilisation des mêmes méthodes basées sur la non-violence. Par un communiqué public, ce comité exigea qu'il y ait avant le 15 décembre 2017 une déclaration publique du Président de la République affirmant qu'il ne serait pas candidat à sa propre succession et que les mesures de décrispation politique retenues par l'Accord de la Saint-Sylvestre seraient de stricte application. Il n'en fut rien (Ndaywel è Nziem, 2019 ; Locha Mateso, 2023).

Il découle de Ndaywel è Nziem (2019) et Locha Mateso (2023) que la première marche pacifique intervint le 31 décembre 2017 au sortir des premières messes dominicales. Elle se solda par des blessés, des arrestations et six morts. Selon ces auteurs, les organisateurs furent recherchés. Kabila, dans sa conférence de presse du 26 janvier, déclara qu'il les tenait pour responsables des morts. Son ministre de la Justice précisa que les membres du CLC étaient recherchés par la Justice, ce qui contraignit ces derniers, en vue de poursuivre l'action entamée, à vivre dans la clandestinité pendant treize mois. Le deuxième appel à la marche, intitulé *Ensemble, marchons pour prendre en main notre destin !* invita les chrétiens à descendre dans la rue le dimanche 21 janvier 2018, avec en main « des rameaux de paix, des bibles, des chapelets et des crucifix ». Cette fois-ci, elle suscita un plus grand engouement, mobilisant des foules nombreuses, y compris d'autres confessions religieuses telles que des musulmans et des kimbanguistes. La répression fut

encore plus brutale. Des prêtres furent molestés, des manifestants furent brutalisés, y compris dans d'autres villes que Kinshasa. Elle apporta aussi son lot de blessés et de morts au nombre de sept, parmi lesquels Thérèse Kapangala, une jeune fille qui s'était attardée sur le parvis de l'église pour venir en aide à une fillette aveuglée par les fumées de gaz lacrymogène. Elle est devenue l'un des symboles de cette lutte pacifique. L'appel à la troisième marche fut encore plus ferme dans la dénonciation de la dictature et dans l'affirmation de la nécessité d'élections crédibles. Le scénario fut le même, le dimanche 25 février 2018 à Kinshasa, mais aussi dans plusieurs autres villes du pays. À la suite de la médiatisation internationale de ces actions et du soutien de plusieurs associations dans le monde, la Police fut plus clémentine dans sa réaction. On n'enregistra que deux morts, parmi lesquels Rossy Mukendi Tshimanga, un jeune leader activiste des droits de l'homme, immortalisé depuis lors par la mémoire populaire comme la seconde figure emblématique de ce combat pour la démocratie.

Le renoncement de Kabila et l'élection de Félix Tshisekedi : la CENCO face à l'écart entre ses données et les résultats officiels des élections (2018)

Une accalmie intervint pour préparer une méga-marche prévue pour le mois d'août, au terme de la période d'ouverture des bureaux de réception et de traitement des candidatures, programmée du 25 juillet au 8 août. Un appel ferme avait été lancé : *L'heure de la vérité a sonné !* Le communiqué fit également l'annonce du programme : « Puisque Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001, élu en 2006, réélu en 2011, en fin mandat depuis 2016, semble se préparer activement à poser sa candidature pour un troisième ou quatrième mandat en 2018, le CLC prévient que si cet acte est posé de manière effective [...] il sera dans l'obligation de décréter le mois d'août, mois d'actions combinées de marches pacifiques, de sit-in, de villes mortes, de grèves généralisées et d'actions de désobéissance civile, sur toute l'étendue de la République, en vue d'obtenir sa démission ! » (Locha Mateso, 2023).

Au dernier jour du dépôt de candidature, de manière inespérée, la surprise fut au rendez-vous. Réunissant ses collaborateurs, le 8 août, Kabila leur annonça qu'il avait choisi pour dauphin Emmanuel Ramazani Shadary. Donc, il venait de renoncer de la sorte à briguer un troisième mandat. Il y eut, semble-t-il, un mouvement de stupeur dans la salle. L'élu lui-même aurait failli piquer une crise cardiaque, puisque, visiblement, il avait été tenu dans l'ignorance de cette grande décision. Qu'elle ait été improvisée ou mûrement réfléchie, le fait est que celle-ci constituait une réponse explicite à la revendication populaire. La Constitution fut enfin respectée. Tout n'était pas résolu pour autant. Les élections semblaient organisées pour faire gagner le dauphin. La CENI ayant écarté les poids lourds de l'opposition, seuls Félix Tshisekedi, Martin Fayulu et Vital Kamerhe restaient en lice. Une concertation à Genève, sous l'égide de la Fondation Kofi Annan, désigna Fayulu, mais Tshisekedi s'en désolidarisa pour former un cartel avec Kamerhe.

La campagne électorale fut rude, comme on pouvait s'y attendre. Suspectant que les résultats pouvaient être falsifiés, l'Église, par le canal de sa mission d'observation électorale (MOE), déploya plus de 1500 observateurs. À l'issue du scrutin, comme la CENI traînait à publier les résultats provisoires, la MOE fit savoir que : « Les données en sa possession, issues des différents bureaux de vote, consacraient le choix d'un candidat comme président de la République ; la CENI était appelée à publier en toute responsabilité les résultats des élections dans le respect de la vérité et de la justice » (Ndaywel è Nziem, 2019, p. 250). Cette exigence de transparence fut mal interprétée. La CENCO fut accusée de s'arroger des prérogatives qui n'étaient pas les siennes. Finalement, quand la centrale électorale publia, le 10 janvier 2019, les résultats provisoires officiels, la CENCO reprit la parole et déclara que ceux-ci n'étaient pas conformes à ceux issus de sa mission d'observation. Malgré des fuites exceptionnelles de documents officiels de la CENI, publiés dans la presse internationale, qui vinrent conforter le doute sur la pertinence des résultats proclamés, la Cour constitutionnelle trancha le 20 janvier en les confirmant comme étant « authentiques et sincères » (Ndaywel è Nziem, 2019, p. 252). Proclamé vainqueur, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo prêta serment le 24 janvier 2019.

Le pacte social ou la diplomatie de l'Église : l'initiative « Ubuntu » de la CENCO-ECC

La CENCO et l'Église du Christ au Congo (ECC) ont officiellement lancé, le 15 janvier à Kinshasa, une initiative ambitieuse : un pacte social basé sur les valeurs du « Ubuntu ». Inspirée des langues subsahariennes, cette notion renvoie à l'humanité et aux principes fondamentaux qui régissent les sociétés africaines. Ce pacte, inscrit dans une feuille de route baptisée « Ubuntu », aspire à favoriser une paix durable et le vivre-ensemble en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Pour les deux institutions religieuses, l'année 2025 devrait devenir une année de réconciliation, de solidarité et de justice sociale dans un pays encore marqué par les conflits et les déplacements massifs de populations.

Né des appels des évêques et des responsables protestants fin 2024, ce cadre de dialogue inclusif vise à panser les divisions nationales. Dans un contexte où les violences continuent de faire des ravages dans plusieurs régions de la RDC, la CENCO et l'ECC dénoncent l'inaction face aux souffrances de milliers de victimes. « Il est incompréhensible que des tragédies aussi graves persistent dans une région historiquement attachée aux valeurs du Ubuntu », ont-elles déclaré. Les responsables religieux ont souligné que cette initiative vise à répondre aux défis politiques et sécuritaires par des solutions enracinées dans les traditions africaines. Le recours à l'arbre à palabres, un modèle de dialogue collectif, est proposé comme méthode pour résoudre les tensions et promouvoir la réconciliation. La CENCO et l'ECC souhaitent faire du pacte social un outil pour briser le cycle des conflits armés et politiques qui endeuillent la région des Grands Lacs. En mettant l'accent sur la fraternité et le dialogue, elles espèrent impulser un nouveau départ pour des sociétés en quête de stabilité.

Le pacte s'appuie sur des outils pratiques, détaillés dans le Guide du pacte social pour la paix en RDC, qui structure des ateliers citoyens et des forums pour le consensus à l'échelle locale et nationale. Pour garantir un engagement pérenne, l'initiative a reçu l'appui de partenaires internationaux et s'efforce d'obtenir l'adhésion indispensable du chef de l'État et des institutions gouvernementales. « L'Ubuntu, c'est plus qu'un mot : c'est un mode de vie qui célèbre l'humanité et la solidarité », ont rappelé les initiateurs du pacte. Selon eux, c'est en revenant aux valeurs fondamentales de respect, de tolérance et de justice que l'Afrique pourra construire un avenir de paix et de prospérité. Cette initiative des deux principales organisations religieuses du pays est saluée comme une démarche courageuse et porteuse d'espoir dans un contexte régional particulièrement tendu. Reste à voir si et comment cet appel à l'unité et à la paix sera entendu par les décideurs politiques et les populations affectées par les conflits.

Le « Pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble » est une initiative lancée conjointement par la CENCO et l'ECC. Son objectif principal est de restaurer la cohésion nationale, de promouvoir la paix durable et de mettre fin aux tensions sociopolitiques et sécuritaires en RDC. Les aspects fondamentaux de cette démarche comprennent (Conférence épiscopale nationale du Congo [CENCO], 2025) :

- La genèse et la vision : Née des appels des évêques et des responsables protestants fin 2024, cette feuille de route propose un cadre de dialogue inclusif pour panser les divisions nationales.
- Les mécanismes : Le pacte s'appuie sur des outils pratiques, détaillés dans le Guide du pacte social pour la paix en RDC, qui structure des ateliers citoyens et des forums pour le consensus à l'échelle locale et nationale.
- La mise en œuvre : Pour garantir un engagement pérenne, l'initiative a reçu l'appui de partenaires internationaux et s'efforce d'obtenir l'adhésion indispensable du chef de l'État et des institutions gouvernementales.

En sus de l'appui régional, la CENCO et l'ECC ont obtenu le soutien de la France et de la Belgique à leur initiative du « Pacte social » dont la mise en œuvre repose sur une approche de consolidation de la paix visant à assurer une stabilité sociétale durable dans les Grands Lacs, notamment par une coopération multidimensionnelle renforcée entre les acteurs nationaux et régionaux, ainsi qu'une appropriation inclusive des leviers et outils du bien-vivre ensemble par les différentes composantes de chaque pays de la

sous-région. La démarche du tandem CENCO-ECC entend garantir un engagement durable des acteurs concernés. « Pour dépasser la crise actuelle à l'est du pays et permettre le rétablissement de la souveraineté congolaise, la communauté internationale soutient le dialogue. La rencontre entre le président Tshisekedi et le président Kagame organisée par l'Émir du Qatar à Doha et tous les efforts régionaux vont dans ce sens. Ils doivent se poursuivre », a déclaré Emmanuel Macron à l'issue de son échange avec la délégation de religieux congolais. Les modalités proposées par les catholiques et les protestants visent à assurer la cohérence entre les consultations locales, les engagements nationaux ainsi que la diplomatie sous-régionale et internationale, tout en mettant en place des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation. Le processus comprend trois phases : la constitution des commissions et le lancement des ateliers citoyens ; l'organisation d'un Forum du consensus national pour formuler des recommandations ; l'engagement diplomatique pour inscrire le Pacte dans une dynamique internationale.

La neutralité positive et le dialogue ou la diplomatie prophétique de la CENCO

Loin des positions « spectacles » caractérisant le paysage religieux, la CENCO fait figure d'exception. Sa discrétion légendaire en matière de diplomatie conciliatrice fait d'elle un intermédiaire fiable et incontournable dans les tensions politiques congolaises. Depuis plusieurs décennies, elle a affiché une ligne claire : la neutralité positive, mais aussi le dialogue, qui consiste à dénoncer les maux qui ruinent la société, encourager et reconnaître ce que les dirigeants ont bien fait. L'Église catholique congolaise a toujours tenu à se placer au milieu du village lorsque le paysage politique est en turbulence. En tant qu'intermédiaire neutre, positif et rationnel, la CENCO est devenue un canal essentiel pour plusieurs dialogues constructifs, parmi lesquels la Conférence nationale souveraine (1992) et l'Accord de la Saint-Sylvestre (2016). « La CENCO s'est imposée comme une plateforme de médiation et facilitation nationale, capable de parler à tous les protagonistes sans jamais s'aligner pleinement sur aucun camp ». Malgré les invectives des acteurs politiques au pouvoir, la CENCO n'a jamais cessé de proposer ses bons offices à tous, y compris les plus coriaces. Elle reste la seule composante de la société civile dont le réseau de connaissances du paysage socio-politique est fondamental pour le rôle de médiateur ou facilitateur. Endossant son costume de facilitateur de paix, elle continue de faire la navette entre délégations, malgré la résurgence de la guerre menée par le Mouvement du 23 mars (M23) et d'autres groupes armés, qui font exploser les négociations pour la paix.

Autre singularité de la CENCO, son œcuménisme qui la rassemble avec les différentes confessions chrétiennes dans le but de restaurer l'unité visible de l'Église. Ce processus l'amène à surmonter les divergences doctrinales avec d'autres confessions religieuses et lui permet d'avoir un dialogue franc avec elles sur les questions socio-économiques du pays. « On comprendra ainsi l'intérêt de l'Église catholique de demeurer active sur le plan de sa diplomatie prophétique, utilisant le dialogue suivant non pas une quête irréaliste de projection d'influence ou d'une certaine puissance, mais plutôt une gestion patiente des tensions au travers de la création de canaux de dialogue et à la recherche de compromis durables. »

Toujours discrets, voire secrets, les prélats catholiques ont mené des pourparlers avec les différents antagonistes et protagonistes de la crise congolaise, sur la question de la guerre qui sévit dans l'est du pays depuis près de trois décennies. Le pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble de la CENCO et de l'ECC insiste sur le respect du droit international, des droits de l'homme et de l'intangibilité des territoires congolais ainsi qu'une véritable réconciliation. L'initiative a attiré les foudres de la majorité au pouvoir, cette dernière allant jusqu'à outrager la CENCO. Invectiver la CENCO – un partenaire pacifique, neutre et de longue date de la société – constitue une grave erreur stratégique. Car l'Église catholique a toujours été soucieuse de maintenir de bonnes relations avec tous les acteurs de la scène politique congolaise, et il en va de même avec les autres confessions religieuses tant au niveau national que régional. Ne voulant pas céder à l'escalade, la CENCO tient cependant à gérer conjointement le pacte social pour la paix et le vivre ensemble avec les leaders politiques de la Région des Grands Lacs et ceux de la communauté internationale, et ne peut le faire qu'en entretenant une certaine cordialité avec tous. La CENCO essaie ainsi de concilier les exigences de la majorité au pouvoir avec le respect des stipulations constitutionnelles.

La CENCO, fidèle à sa tradition de facilitateur et de médiateur, même si sa mission et son approche font face à une concurrence certaine, venue non seulement du pouvoir en place mais aussi de l'ONU, de l'UA ou de la SADC, demeure aujourd'hui, pour les diplomates en quête d'accord, un interlocuteur fiable et discret dont la région a plus que jamais besoin. Et cela quitte à faire des choix parfois difficiles. En misant sur sa diplomatie et sa vocation prophétique, la CENCO a réussi à se rendre indispensable aux yeux d'une grande partie des dirigeants de la planète pour la résolution des crises en RDC.

De l'obstination à changer la constitution à l'opposition au référendum : CENCO versus pouvoir

D'ordinaire extrêmement discrète, la politique étrangère de l'Église catholique exprime alors ouvertement ses regrets et son désaccord face à cette nouvelle approche unilatérale, sélective et marginale de la majorité au pouvoir. Le 20 juin 2026, la CENCO sort publiquement de son silence et de sa réserve pour s'opposer à la loi sur le référendum votée par le parlement acquis à la majorité au pouvoir, et aux intentions de ladite majorité de changer la Constitution alors que le second et dernier mandat de l'actuel président tend à sa fin. Elle estime qu'il n'y a ni urgence, ni opportunité, et encore moins nécessité, pour une telle loi, qui aboutirait à un référendum visant à changer l'actuelle Constitution.

« L'Église catholique, ou mieux la CENCO, a de longue date forgé une image de modération et de sagesse diplomatique dans sa mission prophétique et sociale. Son discours diplomatique à travers sa mission prophétique est construit et est à bien des égards cohérent avec la politique menée dans un pays qui a connu l'Église jouer un rôle civilisateur et éducateur depuis l'époque coloniale. Bien que l'Église, dans ses actions, soit appelée à ne pas s'immiscer dans la politique, la pratique elle-même n'est pas caractérisée par une stricte neutralité, car des choix de politique publique ont inévitablement une dimension morale et éthique qui touche directement au bien commun et à la dignité des populations, ce qui amène la CENCO, dans sa mission prophétique, à prendre position sans pour autant tomber dans le partisanisme politique. Ces interventions ne sont pas toujours au cœur de l'actualité ni visibles mais elles marquent aussi la place de l'Église catholique en tant qu'acteur de la société civile du pays. Si d'une façon générale, l'Église catholique, à travers la CENCO, ressemble à un acteur de la société civile comme un autre, il n'en demeure pas moins qu'elle semble bien porter son surnom de « dernier rempart de protection pour le peuple congolais ». Elle se singularise entre autres par sa cohérence. La CENCO est restée cohérente dans ses prises de position depuis le président Mobutu, en passant par Laurent-Désiré Kabila et Joseph Kabila, jusqu'à l'actuel président Félix Tshisekedi.

La fragmentation du champ religieux et politique : la concurrence des églises de réveil

L'actuelle majorité au pouvoir en RDC a montré que même si la CENCO et l'ECC avaient proposé leur pacte social pour la paix et le vivre-ensemble, elle pouvait avancer avec son projet de référendum sur le changement de la constitution de 2006. Elle a bien joué sa carte en montrant que même si la CENCO et l'ECC n'allaient pas jouer son jeu, la composante de la société civile dite « confession religieuse » demeurerait à sa portée, étant donné qu'un groupe d'églises de réveil, membre de la plateforme « confession religieuse » et dont le contenu prophétique et religieux est périmé ou presque nul, encourage le pouvoir en place à procéder au référendum pour le changement de l'actuelle constitution. L'actuel président étant à son second et dernier mandat constitutionnel, le référendum pour le changement de la constitution remettrait tous les compteurs à zéro et lui accorderait d'office un autre mandat présidentiel que l'actuelle constitution proscriit. La majorité a à ce titre fait voter la loi référendaire par les deux chambres du parlement et lancé un débat inédit sur le changement de l'actuelle constitution pour signifier à la CENCO qu'elle doit agir comme les autres confessions religieuses.

Le jeu d'équilibriste : la CENCO entre maintien du dialogue et défense de la Constitution

La réserve de la CENCO au regard de toute modification constitutionnelle pendant une période suspecte justifie une politique catholique précautionneuse. Mais dans le même temps, cette volonté de se tenir dans

une forme de neutralité positive s'inscrit dans le droit fil de la triple démarche consistant à annoncer, dénoncer et encourager, qui constitue une sorte de politique étrangère ou de diplomatie mise en place par l'Église catholique. Parallèlement, elle remplit aussi une fonction à l'échelle régionale. Elle montre la nécessité de garder les canaux ouverts avec les États voisins qui sont des arrières-bases de différentes rébellions qui sévissent à l'Est de la RDC. Cette fonction, quasiment tout le monde comprend qu'elle est précieuse. La CENCO cherche surtout à « garder toute majorité au pouvoir à la table des négociations (...) dans ce jeu d'équilibriste de plus en plus difficile » ; son rôle est « apprécié » des diplomates étrangers.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) a joué, depuis la fin de l'ère coloniale, un rôle capital dans l'évolution politique de la République démocratique du Congo. Loin de se réduire à une simple institution religieuse, elle s'est affirmée comme un acteur politique majeur, non pas en tant que parti ou détenteur du pouvoir exécutif, mais en tant qu'autorité morale capable d'orienter le débat public, de peser sur les décisions du pouvoir et de cristalliser les aspirations de la société civile. Elle a émergé comme un médiateur indispensable et, aux yeux d'une large partie de la population, comme le « dernier rempart » contre l'arbitraire et la dérive autoritaire. Ce rôle, cependant, n'a cessé d'être traversé par une tension fondamentale : celle qui oppose la mission spirituelle et transcendante de l'Église à son engagement temporel, nécessaire mais périlleux, dans la gestion des crises politiques et sociales. L'histoire de la CENCO est d'abord celle d'une émancipation progressive. Héritière d'une alliance coloniale qui lui avait confié la charge de l'éducation et de la santé, l'Église catholique a su rompre avec ce passé, en prenant fait et cause pour les aspirations nationalistes dès 1956, puis en s'érigeant en contre-pouvoir face au régime de Mobutu. Les lettres pastorales de Mgr Kabanga, de Mgr Bakole et les prises de position du cardinal Malula ont jeté les bases d'une parole prophétique qui n'a cessé de dénoncer les injustices et de réclamer l'État de droit. Cette posture, confortée par la théologie du concile Vatican II et par les réflexions des évêques congolais sur la suppléance, a trouvé son expression la plus aboutie dans l'engagement de la CENCO lors de la Conférence nationale souveraine (1991-1992) et dans les crises électorales successives.

La doctrine ecclésiale, en effet, offre un cadre théorique solide à cette action. En distinguant soigneusement la mission de l'Église de celle de l'État, en revendiquant une « neutralité positive » et en confiant aux laïcs le soin de s'engager dans le temporel, la CENCO a pu justifier son intervention sans se transformer en parti politique. Cette doctrine, toutefois, n'est pas exempte d'ambiguïtés : l'activité de suppléance, justifiée par le sous-développement et la carence de l'État, peut devenir permanente et conduire l'Église à sortir de son rôle spécifique. De même, la « neutralité positive » peut être perçue, par les acteurs politiques, comme une forme déguisée de prise de position, comme l'a montré la controverse sur les résultats de 2018 ou sur le référendum de 2026. L'étude des crises récentes révèle une évolution majeure : la fragmentation du champ religieux et politique. Alors que la CENCO et l'ECC, réunies dans le Pacte social « Ubuntu », tentent de promouvoir un dialogue inclusif et une paix durable, elles se heurtent à la concurrence d'Églises de réveil qui soutiennent le pouvoir en place et à une majorité présidentielle décidée à jouer la carte du référendum pour modifier la Constitution. Cette division, inédite dans l'histoire congolaise, affaiblit le poids moral des institutions religieuses et complique leur mission de médiation. La CENCO, fidèle à sa tradition de dialogue, se trouve prise dans un jeu d'équilibriste de plus en plus difficile : défendre la Constitution et les droits fondamentaux, tout en maintenant des canaux de communication avec un pouvoir qui la marginalise et l'invective.

Pour autant, la CENCO conserve des atouts considérables. Sa cohérence dans ses prises de position, son réseau de connaissances approfondi du paysage politique, sa discrétion et sa crédibilité internationale en font un interlocuteur irremplaçable, aussi bien pour les diplomates étrangers que pour les acteurs nationaux en quête de solutions. La « diplomatie prophétique » qu'elle a développée – patiente, discrète, fondée sur la recherche de compromis – s'est avérée plus efficace que les médiations imposées de l'extérieur. Elle a permis, à plusieurs reprises, d'éviter l'effondrement du processus démocratique et de

maintenir une lueur d'espoir dans un contexte régional particulièrement troublé. La question qui demeure, et qui constitue l'enjeu fondamental pour les années à venir, est celle de la survie de ce modèle. La CENCO parviendra-t-elle à concilier son rôle de médiateur apolitique avec les exigences de la défense des droits fondamentaux, face à un pouvoir de plus en plus tenté par l'autoritarisme ? Pourra-t-elle résister à la fragmentation religieuse et à la pression des églises évangéliques, sans perdre sa spécificité ni son influence ? L'issue de cette nouvelle épreuve dépendra de la capacité de l'épiscopat à renouveler sa doctrine, à former des laïcs compétents et engagés, et à maintenir une parole prophétique qui ne cède ni à la compromission ni à la surenchère. En définitive, l'avenir de la démocratie congolaise est, pour une large part, lié à la vitalité et à l'indépendance de cette institution séculaire, qui a su, à travers les soubresauts de l'histoire, rester un phare dans la tourmente.

Références

- Benoît XVI. (2005). *Deus caritas est : lettre encyclique*. Typographie polyglotte vaticane.
- Bible de Jérusalem. (1998). Éditions du Cerf.
- Catéchisme de l'Église catholique. (1992). Typographie polyglotte vaticane.
- Ciongo Kasangana, A. (2022). *L'Église catholique et le Congo « belge » : approche historico-juridique des relations institutionnelles (1885-1960)* [Thèse de doctorat, Université Paris-Saclay]. HAL.
- Code de droit canonique. (1983). Typographie polyglotte vaticane.
- Concile Vatican II. (1965). *Presbyterorum ordinis : décret sur le ministère et la vie des prêtres*. Typographie polyglotte vaticane.
- Conférence épiscopale nationale du Congo. (2025). *Guide du pacte social pour la paix en RDC*. Secrétariat général de la CENCO.
- De Dorlodot, P. (1992). *Marche d'espoir (Kinshasa, 16 février 1992) : non-violence pour la démocratie au Zaïre*. L'Harmattan.
- De Saint Moulin, L. et Gaise Nganzi, R. (dir.). (1998). *Le discours socio-politique de l'Église catholique du Congo (1956-1998). Tome 1 : textes de la Conférence épiscopale*. Facultés catholiques de Kinshasa.
- François. (2015). *Laudato si' : lettre encyclique sur la sauvegarde de la maison commune*. Libreria Editrice Vaticana.
- Iwele, G. (1995). *Mgr Monsengwo, acteur et témoin de l'histoire*. Duculot.
- Jean-Paul II. (1988). *Christifideles laici : exhortation apostolique post-synodale*. Typographie polyglotte vaticane.
- Kabongo-Mbaya, P. B. (1992). *L'Église du Christ au Zaïre : formation et adaptation d'un protestantisme en situation de dictature*. Karthala.
- Locha Mateso, E. (2023). *Écrire le Congo : de Conrad à Césaire*. L'Harmattan.
- Mobutu, S. S. (1975). *Discours, allocutions et messages (1965-1975)*. Éditions Jeune Afrique.
- Mutamba Makombo, J. M. (1998). *Du Congo belge au Congo indépendant 1940-1960 : émergence des Évolués et genèse du nationalisme*. Institut de formation et d'études politiques.
- Ndaywel è Nziem, I. (1993). *La société zaïroise dans le miroir de son discours religieux* (Cahiers africains, n° 6).
- Ndaywel è Nziem, I. (dir.). (2010). *Les années Lovanium : la première université francophone d'Afrique subsaharienne* (2 tomes). AMI Éditions ; L'Harmattan.
- Ndaywel è Nziem, I. (2012). *Nouvelle histoire du Congo : des origines à la République démocratique*. Le Cri ; Buku.
- Ndaywel è Nziem, I. (2019). *Le Congo dans l'ouragan de l'Histoire : combats pour l'État de droit des femmes et des hommes de foi et de bonne volonté*. L'Harmattan.
- Ngindu Mushete, A. (1981). *Combats pour un christianisme africain : mélanges en l'honneur du prof. V. Mulago*. Faculté de théologie catholique de Kinshasa.
- Paul VI. (1975). *Evangelii nuntiandi : exhortation apostolique*. Typographie polyglotte vaticane.
- Salumu, B. (2021). *Pierre Lumbi, une vie de combat*. Fondation Plo.
- Tshimanga, C. (2001). *Jeunesse, formation et société au Congo-Kinshasa, 1890-1960*. L'Harmattan.